

Honorables membres du comité,

(Texte)

Je désire vous dire quelques mots en français, parce que durant mon stage en Europe, j'ai eu l'occasion de visiter Paris, peut-être une cinquantaine ou une centaine de fois, et plusieurs des meilleurs souvenirs que j'ai conservés de ces visites sont les agréables relations que j'ai eues avec la France.

(Traduction)

Des hon. SÉNATEURS: Bravo, très bien.

M. MCKITTRICK: Messieurs, avant de m'attaquer à la substance même du sujet que je veux traiter devant vous, ce matin, je désire consacrer quelques instants à vous en donner une perspective assez nette, car j'ai pu constater au cours des entretiens que j'ai eus avec des messieurs qui ne se tiennent pas constamment au courant de l'opinion des États-Unis, quelque fausse interprétation des faits. Je songe surtout à la réunion qui s'est tenue à Londres, le premier jour de ce mois et à laquelle assistaient plusieurs membres de la Chambre des communes. C'était une réunion d'un organisme secondaire qui s'occupe d'affaires économiques et qui avait été convoquée par le Conseil de l'Europe qui se réunit à Strasbourg, comme vous le savez. On a dit à cette réunion que, parce que le rapport Randall n'était pas allé aussi loin qu'un grand nombre de gens l'auraient souhaité, la soi-disant pénurie de dollars était un problème permanent et que tout espoir d'en venir à le résoudre avait été détruit par les recommandations de ce rapport. Or, je ne suis sincèrement pas de cet avis et c'est pourquoi je veux dire quelques mots sur les tendances qui existent aux États-Unis, parce que si l'on ne tient pas compte de ces tendances, il est très facile de mal interpréter les faits ou de tirer de fausses conclusions.

Comme je le disais, il y a un moment, je suis de ceux qui désirent ardemment une plus grande liberté de commerce aux États-Unis et j'ai fait tout ce que j'ai pu, ce qui signifie bien peu, pour la favoriser. Je parlerai de ce qu'on s'efforce actuellement de faire dans ce sens et qui sera encore plus fructueux, à l'avenir. Je devrais peut-être dire, en premier lieu, qu'une politique nationale visant l'abaissement ou l'allègement des tarifs douaniers très élevés—qui avaient été établis en 1930—afin d'assurer l'expansion du commerce, a débuté avec l'adoption de la loi sur les accords commerciaux réciproques.

Grâce aux négociations entreprises aux termes de cette loi, la proportion entre les droits de douane perçus aux États-Unis et le volume total de nos importations a passé d'un chiffre plus de deux fois plus élevé à un chiffre légèrement inférieur à ce qu'était cette proportion en 1941. C'est une réalisation remarquable. Je désire, si vous me le permettez, vous citer aussi quelques mots extraits d'une étude publiée par la Chambre de commerce des États-Unis. En voici la teneur: "Le tarif des marchandises imposables a baissé de 47 p. 100 environ en 1934 à 12½ p. 100, à l'heure actuelle. Au cours de la même période, le tarif combiné applicable aux marchandises imposables et entrant en franchise a fléchi de plus de 18 p. 100 à moins de 6 p. 100". Ces faits prouvent la tendance à réduire les tarifs, bien que l'industrie, aux États-Unis, soit loin d'être unanime sur ce point; il y a de très importantes industries américaines qui désirent maintenir des tarifs élevés. Les tarifs douaniers sont à la baisse depuis longtemps et la réduction semble s'accroître. La première grande surprise que j'aie eue et qui m'a fait constater que ce sentiment était bien plus général que je l'avais cru, fut la publication d'une petite brochure par la Chambre de commerce de Détroit, en décembre dernier, et dans laquelle cet organisme se prononçait carrément en faveur de la liberté du commerce